

Charte de l'espace-jeux

Rappel de ce qu'est un espace-jeux :

L'espace-jeux favorise l'apprentissage de la vie en groupe tout en respectant le rythme de chaque enfant.

Le cadre, l'espace, et le choix des jeux et jouets sont adaptés à l'enfant et lui permettent de vivre des expériences différentes et complémentaires à sa vie familiale.

L'activité dirigée peut être proposée sous certaines conditions :

- choix de l'enfant à prendre en compte
- l'enfant réalise seul son activité tout en étant accompagné par le parent ou l'assistante maternelle
- l'activité se doit de rester ludique tout en appliquant les premiers apprentissages, ceux de la vie en collectivité et de l'éveil de l'enfant.
-

Cependant, l'espace-jeux est un lieu où **le jeu libre est la principale activité de l'enfant**. Ce n'est pas une école des tout-petits, c'est pourquoi il n'y a pas de programme d'activités. Le jeu libre chez l'enfant est très important car l'enfant reste acteur de son propre développement, sous la responsabilité de l'adulte tuteur.

L'espace-jeux est un espace culturel, un espace de communication.

Les éducatrices de jeunes enfants intervenant lors des séances sont mises à disposition de l'association par la Communauté de Communes du Pays de Bécherel.

Le rôle des responsables de l'espace-jeux, des membres de l'association

- gestion du budget
- inscriptions
- demandes de subventions
- achat du matériel
- garant du bon fonctionnement de la structure
- organisation des assemblées générales
- mise en place de projets particuliers (éveil musical...)
- accueil des parents et assistantes maternelles
- responsables de la structure mais pas des enfants qui fréquentent le lieu

Le rôle de l'éducatrice de jeunes enfants

- Accueillir l'enfant dans son individualité même s'il est en groupe.
- Accueillir les parents et assistantes maternelles
- Répondre aux demandes des enfants dans le choix de leurs activités et de leurs jeux.
- Initier l'enfant à de nouvelles activités : création, réalisation favorisant l'expression de chacun : activités manuelles, utilisation de différents matériaux.
- Favoriser les échanges entre assistantes maternelles et/ou parents.

Le rôle des accompagnateurs de l'enfant et/ou des adhérents à l'association

- Vous êtes/restez responsables des enfants dont vous avez la charge. C'est à vous de lui faire comprendre les règles et de l'aider à les respecter.
- Votre participation active avant, pendant et après les activités est vivement souhaitée afin de favoriser le bon déroulement de celles-ci et que les enfants puissent en profiter pleinement : vous pouvez aider à la mise en place. Vous accompagnez l'enfant : Etant donné la tranche d'âge, il n'y a bien sûr aucune obligation de résultat, de production. Il est important de laisser libre court à sa créativité. L'important est que l'enfant pratique seul le plus possible, celui-ci pouvant être guidé par l'adulte qui l'accompagne mais le but n'est pas de faire à sa place pour que cela soit « beau » ou « fini ». Votre présence à ses côtés est importante, cela le rassure, le valorise et l'encourage.
- aide au rangement et nettoyage.
- investissement dans le fonctionnement même de l'espace-jeux : faire l'ouverture, aménager, ranger, fermer la structure, (planning, clés)
- nettoyage des jouets et matériel
- L'association ne peut fonctionner que par la participation des adhérents. Votre présence aux assemblées générales est donc vivement souhaitée.

Partie à découper et à remettre à l'association :

Je soussigné M. Mme _____ reconnaît avoir pris connaissance de la charte de fonctionnement de l'espace-jeux et m'engage à la respecter.

Le _____ à _____ .

Signature